

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT

Trade and Development Board, 58th executive session
Geneva, 12–13 December 2013

Opening Plenary item 1:

Speaker:

H.E. Mr. Jean Marie Ehouzou
Permanent Representative, African Union

Thursday, 12 December 2013

*Not checked against delivery **

* This statement is made available in the language and form in which it was received. The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.



**Conseil du commerce et du développement,
Soixantième session**

**12 décembre 2013
Palais des Nations – Genève**

INTERVENTION

**De S.E. M. l'Ambassadeur Jean Marie EHOZOU
Représentant Permanent de l'Union Africaine à Genève**

THEME :

**« Une croissance créatrice d'emplois pour un développement
équitable et durable »**

Genève, le 12 décembre 2013

Monsieur le Président ;

**Monsieur le Secrétaire Général ;
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;
Mesdames, Messieurs ;**

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette importante réunion au nom de la commission de l'Union africaine. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'extrême sagesse et l'efficacité avec lesquelles vous dirigez les travaux de cette importante rencontre.

Représentant une institution panafricaine qui a un rôle de coordination et d'accompagnement des pays africains, j'ai pris note des documents préparés par vos soins et soumis à cette rencontre. Je vous félicite, M. le Secrétaire Général, aussi bien que votre personnel pour la qualité des travaux préparatoires.

Je suis confiant que les travaux du Conseil, sous votre haute direction, atteindront les résultats escomptés car, ceux-ci sont d'autant importants que les débats, dans le domaine du développement et les préoccupations des pays en développement, et principalement les PMA s'amplifient quelques jours après la tenue de la Conférence Ministérielle de Bali, qui a approuvé un nouvel accord commercial considéré historique puisqu'il s'agit du premier accord depuis le lancement du cycle de Doha il y a 12 ans.

M. le Président

Le Rapport 2013 sur les PMA intitulé « **Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable** » souligne bien que les PMA font face depuis cinq ans à un environnement extérieur moins favorable qu'auparavant à cause du ralentissement du commerce extérieur qui a affaibli la demande d'importations des PMA. Il a souligné également que les PMA ont été confrontés à l'instabilité croissante des prix des produits de base et des flux des capitaux.

Ledit rapport montre clairement que les PMA rencontrent des sérieux problèmes démographiques où leur population globale,

dont environ 60 % est âgée de moins de 25 ans, devrait doubler d'ici à 2050 pour atteindre 1,7 milliard de personnes. Pour absorber ces nouveaux arrivants sur le marché du travail, il faudrait que les PMA créent autour de 95 millions d'emplois d'ici à la fin de la décennie, et encore 160 millions d'emplois dans les années 2020.

Pour renverser cette tendance, le rapport a préconisé les PMA à accélérer les investissements publics d'infrastructures et à accroître les dépenses d'éducation et de formation. Selon le même rapport, l'investissement public est particulièrement important pour créer des conditions favorables à l'investissement privé, par exemple en améliorant l'accès à des services comme l'électricité, le transport, la communication etc. Le rapport recommande les PMA à l'accroissement de l'instabilité des prix des produits de base et des flux de capitaux.

Monsieur le Président
Excellence, Mesdames, Messieurs,

Sur les 49 pays considérés comme des PMA, 34 se trouvent en Afrique. Les pays africains dans la liste des PMA sont l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC), la Tanzanie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad, le Togo et la Zambie.

Dans ce cadre, les Organes Exécutifs de l'Union Africaine ont adopté plusieurs décisions pour stimuler la croissance dans le continent à travers l'industrialisation et la création d'un secteur privé dynamique afin d'assurer une embauche digne des jeunes africains dans le marché de l'emploi.

A cet égard, la dixième Conférence de l'Union Africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2008 a été consacrée à

l'industrialisation de l'Afrique. Dans leurs conclusions, les Chefs d'État et de gouvernement africains ont affirmé je cite : «... **aucun pays ni aucune région du monde n'a atteint la prospérité et une vie socioéconomique décente pour ses citoyens sans le développement d'un secteur industriel robuste** » fin de citation et ont adopté le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).

**Monsieur le Président,
Excellence, Mesdames et Messieurs,**

L'expérience a montré que le meilleur moyen résoudre le problème du chômage est de disposer d'un secteur privé dynamique et en expansion aussi bien que d'un environnement des affaires favorable aux investissements. Il y va de même de disposer des infrastructures appropriées.

Dans ce cadre, la 12^{ème} Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a adopté la Déclaration Assembly/AU/Decl.1 (XII) par laquelle elle a chargé la Commission de l'Union Africaine de formuler le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), qui a été lancé officiellement à Kampala, Ouganda, en juillet 2010.

Le PIDA est un programme continental qui vise à la mise en place d'une vision, des politiques, des stratégies et d'un programme de développement des infrastructures à l'échelle régionale et continentale: transport, énergie, eau, télécommunications et TIC.

**Monsieur le Président,
Excellence, Mesdames, Messieurs**

En cette année 2013 où l'Afrique célèbre les 50 ans de l'Organisation régionale (OUA/UA), la question de la promotion du commerce intra-africain, la création de la zone de libre-échange continental, de l'industrialisation, des investissements et de surtout l'emploi des jeunes est au centre de toutes les réflexions.

L'inclusion de la diaspora africaine contribue également, de façon cruciale, à l'investissement et à la création d'emplois pour réduire la

pauvreté dans les pays d'origine. Les envois de fonds sont récemment devenus une importante source de financements extérieurs. Ils donnent aux familles les moyens de démarrer des entreprises et d'exécuter des projets autofinancés.

Les gouvernements africains et l'Union Africaine sont en train d'associer à cet égard la diaspora dans leur politique de développement.

Je vous remercie de votre aimable attention.

